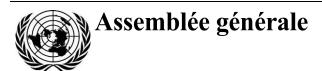
Nations Unies A/76/81



Distr. générale 1^{er} juin 2021 Français Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2022

Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2022

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les observations, avis et recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2022. Le Comité est bien conscient du fait que, dans son projet de réforme, le Secrétaire général a notamment souhaité un renforcement de la capacité d'évaluation. Le Comité considère qu'un dispositif de contrôle efficace peut contribuer à cet objectif et que le BSCI devrait notamment continuer d'adapter son mode de fonctionnement à un contexte en mutation, y compris pour ce qui est de la mesure des résultats, et à de nouveaux risques. À l'heure où l'Organisation se prépare à faire revenir le personnel dans ses bureaux à l'issue de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Comité estime que le BSCI a là une occasion d'analyser ses opérations en vue de « reconstruire en mieux ».

* A/76/50.



I. Introduction

- 1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a examiné le projet de budget-programme du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2022, conformément aux alinéas c) et d) du paragraphe 2 de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe). Il lui incombe à cet égard d'examiner le projet de budget du BSCI au regard du plan de travail de celui-ci et de faire des recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. On trouvera dans le présent rapport les observations, avis et recommandations que le Comité a formulés sur le projet de budget-programme du BSCI pour 2022, pour examen par le Comité consultatif et l'Assemblée.
- 2. La Division de la planification des programmes et du budget du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a communiqué au Comité le chapitre 30 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 30)], ainsi que tous autres renseignements complémentaires pertinents. Le BSCI a fourni un complément d'information sur les prévisions budgétaires le concernant, dont le Comité a tenu compte. À sa cinquante-quatrième session, tenue en ligne du 21 au 23 avril 2021, le Comité a consacré une large part de ses travaux à des entretiens avec le Bureau et le Contrôleur sur le projet de budget du BSCI.
- 3. Le Comité tient à remercier la Division de la planification des programmes et du budget d'avoir diligenté l'élaboration du chapitre du budget concernant le contrôle interne, afin qu'il puisse l'examiner. Le Comité sait également gré au BSCI de la coopération dont il a fait preuve en lui communiquant des informations aux fins de l'établissement du présent rapport.

II. Examen du projet de budget-programme du Bureau des services de contrôle interne pour 2022

4. Le montant total des ressources du BSCI pour 2022, qui seront prélevées sur le budget ordinaire ou qui proviendront des quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, devrait s'élever à 66 381 400 dollars (avant actualisation des coûts), contre 65 701 900 dollars pour 2021, soit une augmentation de 1 %. La hausse concerne le budget ordinaire et les quotes-parts hors budget ordinaire, tandis que les ressources extrabudgétaires ont diminué de 1,1 %. Le nombre de postes augmente de 21 postes, passant de 282 à 303, en raison du projet de création de deux postes financés au moyen du budget ordinaire et du projet de transformation en poste de 19 emplois de temporaire financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire (voir tableau 1).

Tableau 1
Ressources financières et postes du Bureau des services de contrôle interne, par programme (avant actualisation des coûts) : ensemble des ressources (En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources financières				Postes				
		2021 (estimations)	2022 - (prévisions)	Variation		2021	2022	Variation		
				Montant	Pourcentage	(estimations)	2022 – (prévisions)	Nombre	Pourcentage	
A.	Direction exécutive et administration	1 485,4	1 485,4	0,0	0,0	8	8	_	0,0	
B.	Programme de travail	62 184,7	62 864,8	680,1	1,1	263	284	21	8,0	
	Sous-programme 1 (Audit interne)	36 587,9	36 464,6	(123,3)	(0,3)	156	162	6	3,8	
	Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)	6 419,4	6 789,1	0,0	0,0	32	35	3	-	
	Sous-programme 3 (Investigations)	19 177,4	19 611,1	433,7	2,3	75	87	12	_	
C.	Appui au programme	2 031,8	2 031,2	(0,6)	0,0	11	11	_	_	
	Total	65 701,9	66 381,4	679,5	1,0	282	303	21	7,4	

Note : les chiffres concernant le budget proviennent du chapitre 30 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 30)] et du document complémentaire qui l'accompagne.

5. On trouvera dans le tableau 2 les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du BSCI pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le montant est estimé à 20 989 700 dollars (avant actualisation des coûts), soit une légère augmentation de 199 900 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits de 20 789 800 dollars ouverts pour 2021. Le nombre de postes a lui aussi augmenté, passant de 114 à 116. Le Comité a été informé que cette augmentation au titre du budget ordinaire concernait le projet de création de deux postes dans la Division de l'inspection et de l'évaluation.

Tableau 2 Ressources financières et postes, par programme (avant actualisation des coûts) : budget ordinaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources financières				Postes				
	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions)	Variation Montant Pourcentage		2021 (crédits ouverts)	2022	Variation Nombre Pourcentage		
Budget ordinaire									
A. Direction exécutive et administration	1 485,4	1 485,4	_	0,0	8	8	-	0,0	
B. Programme de travail	17 944,7	18 180,0	235,3	1,3	99	101	2	2,0	
Sous-programme 1 (Audit interne)	8 341,7	8 349,4	7,7	0,1	44	44	_	0,0	

21-07103 3/12

			Ressources fi	nancières		Postes				
		2021	2022	Variation		2021	2022	Variation		
Budget ordinaire		(crédits ouverts)	2022 (prévisions)	Montant Pourcentage		(crédits ouverts)	2022 (prévisions)	Nombre Pourcentage		
	Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)	3 704,7	3 945,8	241,1	6,5	22	24	2	9,1	
	Sous-programme 3 (Investigations)	5 898,3	5 884,8	(13,5)	(0,2)	33	33	_	0,0	
C.	Appui au programme	1 359,7	1 324,3	(35,4)	(2,6)	7	7	_	0,0	
	Total	20 789,8	20 989,7	199,9	1,0	114	116	2	1,8	

Note: les chiffres concernant le budget proviennent du chapitre 30 (Contrôle interne) du projet de budgetprogramme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 30)] et du document complémentaire qui l'accompagne.

6. Le BSCI a en outre informé le Comité que les principales priorités de l'exercice 2022 étaient les suivantes : a) réalisation des objectifs de développement durable ; b) riposte à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et enseignements tirés de la pandémie concernant la cohérence du système des Nations Unies et la continuité des opérations ; c) mise en œuvre des réformes du Secrétaire général dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité et du développement ; d) renforcement de la culture organisationnelle de l'ONU bâtie sur le respect, l'égalité et les résultats ; e) mise en œuvre des stratégies du Secrétaire général sur les données, la parité des genres et la durabilité environnementale.

A. Direction exécutive et administration

7. Comme indiqué dans le tableau 2, les ressources financières et les postes prévus pour la composante Direction exécutive et administration pour 2022 devraient rester au même niveau que ce qui a été approuvé pour 2021 (1 485 400 dollars).

B. Programme de travail

Sous-programme 1 Audit interne

8. Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre du sous-programme 1 (Audit interne) devrait augmenter légèrement et passer de 8 341 700 dollars, montant approuvé pour 2021, à 8 349 400 dollars en 2022, tandis que le nombre de postes restera fixé à 44 (voir le tableau 2). Le Comité a été informé que cette légère augmentation s'expliquait, entre autres, par l'augmentation des besoins en services de consultants pour compléter les capacités et l'expertise internes en matière d'audit interne de l'infrastructure, de cybersécurité, de mécanismes de sécurité informatique et d'outils d'analyse des données de l'Organisation, ainsi que des besoins en services contractuels pour réaliser une évaluation externe de la qualité de la Division de l'audit interne. Selon l'Administration, cette augmentation a été partiellement compensée par la réduction des besoins en fournitures et accessoires, en mobilier et matériel et en voyages du personnel, pour tenir compte de la structure des dépenses et de l'expérience acquise en 2020 d'un plus large recours à la vidéoconférence ou à la téléconférence, chaque fois que possible.

Planification des activités axée sur le risque

- Le Comité s'est longuement entretenu avec le BSCI au sujet de la planification des activités d'audit axée sur le risque pour savoir comment la Division de l'audit interne prenait en compte le risque institutionnel afin de déterminer les ressources nécessaires à l'exécution de son programme de travail. Conformément à la position exprimée dans ses précédents rapports sur le budget du BSCI, le Comité reste convaincu que le fait de procéder à des évaluations des risques pour établir les priorités et répartir les ressources d'audit constitue une pratique exemplaire. À ce sujet, le BSCI a informé le Comité que, pour 2022, la Division avait continué d'utiliser la méthode qu'elle avait affinée pour évaluer ses besoins en ressources, selon laquelle les domaines à haut risque, notamment les domaines transversaux, devraient être audités sur une période de trois ans et les domaines à risque moyen sur une période de cinq ans. Selon le BSCI, les entités ou domaines à faible risque qui n'ont pas été couverts au cours de la période précédente sont considérés comme étant à risque moyen, et donc soumis à un audit. Le BSCI a également noté que les risques élevés liés à l'informatique et aux communications continuaient d'être considérés séparément et feraient l'objet d'un cycle quinquennal et non triennal.
- 10. Le Comité a demandé au BSCI d'expliquer pourquoi l'informatique et les communications, considérées comme un domaine à haut risque, feraient l'objet d'un cycle quinquennal à l'instar des domaines à risque moyen ou faible. En réponse, le BSCI a informé le Comité que les risques liés à ce domaine étaient considérés séparément car la nature de ces risques était distincte et car les systèmes, plateformes et applications informatiques étaient utilisés par de multiples entités du système, indépendamment de leur source de financement. Le BSCI a ajouté que l'on avait recours à un cycle quinquennal et non triennal parce que certains des projets impliquant de grands changements informatiques nécessitaient des ressources importantes et que leur mise en œuvre pouvait prendre plusieurs années; en outre, dans ce cycle quinquennal, le BSCI donnait la priorité aux systèmes et aux applications tels que les systèmes de protection des données qui avaient l'effet le plus immédiat sur la fiabilité, la sécurité et la transparence des opérations de l'Organisation.
- 11. Le Comité estime que les risques liés à l'informatique et aux communications sont si critiques que le fait d'examiner ce domaine tous les cinq ans au lieu de tous les trois ans n'est pas la meilleure façon de les aborder. Il invite donc le BSCI à réexaminer cette question à titre prioritaire.
- 12. Le BSCI a indiqué que, parmi les améliorations apportées à la méthode d'établissement de ses plans de travail axés sur les risques, il avait continué d'affiner les catégories retenues dans les évaluations des risques et les analyses des déficits de capacités afin de se rapprocher du dispositif de gestion du risque institutionnel du Secrétariat. Comme indiqué dans la figure I, en 2022, la Division de l'audit interne prévoit de procéder à 75 missions portant sur 14 domaines. Ces domaines d'intervention correspondent aux risques critiques recensés dans l'inventaire des risques révisé de l'Organisation. La majorité des missions proposées pour 2022, soit 45 missions, porteront sur trois domaines : a) la gestion stratégique et la gouvernance; b) la gestion des programmes et des projets; c) l'informatique et la gestion des données.

21-07103 5/12



Figure I

Missions de la Division de l'audit interne pour 2022, par domaine d'intervention

- 13. Le Comité a été informé qu'étant donné la situation, notamment les problèmes tenant à la pandémie de COVID-19, le BSCI continuait de prendre des mesures d'efficacité, comme indiqué au paragraphe 8. En ce qui concerne l'établissement des priorités, le Comité a également été informé que le BSCI prévoyait de se servir des fonds que les gains d'efficacité avaient permis de dégager pour financer l'évaluation externe de la qualité à laquelle la Division de l'audit interne devait être soumise en 2022.
- 14. Le Comité engage la Division de l'audit interne à continuer de hiérarchiser ses travaux et à donner la priorité aux risques organisationnels dans son plan de travail, notamment aux risques liés à la pandémie de COVID-19 et à la cybersécurité et aux autres risques nouveaux.

Analyse du déficit de capacités de la Division de l'audit interne

15. Le BSCI a décrit au Comité les hypothèses de planification définies au paragraphe 9, qui sont au cœur de sa nouvelle méthode de planification. D'après lui, le déficit de capacités équivaut aux ressources dont la Division de l'audit interne a besoin pour traiter les risques qui ne peuvent pas être couverts avec les ressources actuelles. Pour les activités financées au moyen du budget ordinaire (à l'exclusion du domaine de l'informatique et des communications), le BSCI ne s'attend pas à avoir un déficit de capacités majeur. Selon le BSCI, le déficit de capacités de la Division de l'audit interne pour 2022 concerne davantage les activités financées au moyen des ressources extrabudgétaires, dont le déficit en personnel s'élève à 2,4, et celles relevant du domaine de l'informatique et des communications, qui couvrent l'ensemble du périmètre d'audit de ce domaine, indépendamment des sources de financement, et dont le déficit en personnel est de 3,2. Malgré ce déficit, le Bureau a informé le Comité qu'aucune ressource supplémentaire n'avait été demandée pour 2022 et qu'il continuerait d'ajuster la méthode utilisée pour évaluer les risques liés à l'informatique et aux communications et recenser les déficits de capacités sur la base desquels seraient formulées ses futures demandes de ressources.

16. Le Comité est bien conscient de la situation à laquelle l'Organisation fait face et des directives budgétaires qui sont données. Le Comité est également conscient que, grâce à des mesures de hiérarchisation et de gain d'efficacité, la Division de l'audit interne a été en mesure de se pencher sur les risques critiques de l'Organisation sans nécessiter de ressources supplémentaires, notamment en ce qui concerne la part de ses travaux financée au moyen du budget ordinaire. Le Comité approuve donc les ressources demandées pour la Division.

Sous-programme 2 Inspection et évaluation

17. Comme indiqué au tableau 2, le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation) pour 2022 s'élève à 3 945 800 dollars, soit une augmentation nette de 241 000 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (3 704 700 dollars). Le nombre de postes est également en hausse, passant de 22 postes approuvés pour 2021 à 24 postes proposés pour 2022. Selon l'Administration, l'augmentation du montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire tient au projet de création de deux postes, à savoir un poste de directeur(trice) adjoint(e) (D-1) et un poste de spécialiste de l'évaluation (P-4), visant à appuyer le renforcement de la fonction d'évaluation au sein du Secrétariat et la réalisation des évaluations du BSCI de manière efficace et efficiente. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction des besoins en voyages du personnel, pour tenir compte de la structure des dépenses et de l'expérience acquise en 2020 d'un plus large recours à la vidéoconférence ou à la téléconférence, chaque fois que possible.

Évaluation des risques et planification des travaux

18. Comme indiqué dans son précédent rapport (A/75/87), le BSCI a modifié la façon dont la Division de l'inspection et de l'évaluation répondait aux besoins de l'Organisation en matière d'évaluation : certains départements, tels que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, seraient audités par la Division de l'audit interne et ne seraient plus soumis à une évaluation des programmes menée par la Division de l'inspection et de l'évaluation, et l'évaluation des entités restantes ne porterait plus sur les programmes (évaluations générales) mais sur les sousprogrammes. La Division de l'inspection et de l'évaluation continuerait d'établir un classement des sous-programmes en se fondant sur l'inventaire des risques du Secrétariat et sur les risques liés à la réforme de l'ONU et à l'action menée par l'Organisation en faveur des objectifs de développement durable. Le BSCI a noté en outre que, pour mener à bien ses évaluations, la Division de l'inspection et de l'évaluation tiendrait compte des stratégies du Secrétaire général en matière de données, de parité des genres et de durabilité environnementale, ainsi que de l'impact de la COVID-19 sur l'exécution du programme et, partant, la mise en œuvre du mandat.

Création de postes à l'appui du renforcement de la capacité d'évaluation

19. Ainsi, dans le cadre de l'appui à l'initiative de réforme du Secrétaire général, lequel a souhaité que la capacité d'évaluation soit renforcée, le Comité a été informé que le projet de budget prévoyait la création, au sein de la Division de l'inspection et de l'évaluation, d'une capacité dédiée au renforcement de la fonction d'auto-évaluation du Secrétariat et à la fourniture de produits innovants en matière d'évaluation et de synthèse.

21-07103 7/12

- Le Comité a demandé au BSCI dans quelle mesure les deux postes apporteraient un appui à la capacité d'auto-évaluation du Secrétariat et pourquoi ces postes n'avaient pas été demandés par l'Administration plutôt que par le BSCI. En réponse à ses questions, il a été informé que le ou la titulaire du poste D-1 ferait office d'adjoint(e) au (à la) Directeur(trice) de la Division de l'inspection et de l'évaluation et qu'il ou elle concourrait à la gestion globale de la Division et dirigerait les activités du BSCI consistant à fournir à l'Organisation un appui indépendant en matière d'évaluation, conformément à la résolution portant création du Bureau (résolution 48/218 B de l'Assemblée générale) et au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. En vertu de ce Règlement et de ces règles, le BSCI est chargé d'exercer les fonctions d'un « groupe central d'évaluation », notamment : en donnant aux entités des indications sur les méthodes à appliquer pour la conduite de leurs propres évaluations ; en offrant à l'Organisation des connaissances spécialisées en matière d'évaluation; en fixant des normes de qualité pour la conduite des évaluations par les entités et en garantissant le respect de ces normes; en fournissant des avis ponctuels sur la conduite des évaluations; en élaborant et en diffusant des outils et des lignes directrices en matière d'évaluation ; en assurant la coordination générale de la planification de l'évaluation au sein du Secrétariat. Le BSCI a également fait valoir qu'en demandant la création de ces deux postes, il s'acquittait de ses responsabilités en tant que groupe central d'évaluation et que la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité disposait des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses propres responsabilités en matière d'appui aux auto-évaluations du Secrétariat.
- 21. Le Comité rappelle l'observation qu'il a formulée aux paragraphes 18 à 22 de son rapport paru sous la cote A/68/86 concernant la décision du BSCI de supprimer le poste D-1 [Directeur(trice) adjoint(e)] au sein de la Division de l'inspection et de l'évaluation, décision qu'il n'avait pas approuvée compte tenu du déficit de capacités de la Division à l'époque. Depuis plusieurs années, le Comité se prononce en faveur d'une augmentation des ressources de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI; sa position reste inchangée.

Analyse du déficit de capacités de la Division de l'inspection et de l'évaluation

- 22. En ce qui concerne le déficit de capacités, le Comité a été informé que l'évaluation initiale des capacités de la Division de l'inspection et de l'évaluation et l'analyse du déficit de capacités étaient fondées sur le fait que la Division évaluerait 162 sous-programmes (contre 142 en 2020). Le BSCI a indiqué que les hypothèses suivantes avaient guidé l'analyse du déficit de capacités : a) l'analyse n'inclurait pas les trois sous-programmes du Bureau de la coordination des activités de développement dont le financement provenait de ce Bureau ; b) chaque équipe composée de deux évaluateurs(trices) réaliserait 1,33 évaluations par an ; c) l'évaluation de l'ensemble des sous-programmes et missions politiques spéciales serait échelonnée sur huit ans ; d) le taux de vacance appliqué serait de 9 % (à l'exclusion du poste de directeur(trice) à la classe D-2 et des postes d'agent(e)s des services généraux).
- 23. Le BSCI a fait savoir que, pour atteindre l'objectif consistant à évaluer chaque sous-programme une fois tous les huit ans, la Division de l'inspection et de l'évaluation devrait évaluer 20 sous-programmes par an et aurait donc besoin d'un effectif de 30 personnes par an. Toutefois, toujours selon le Bureau, la Division disposait d'une équipe de 17 personnes pour réaliser ces évaluations, ce qui signifiait que le déficit brut de capacités annuelles (après application du taux de vacance de 9 %) s'élevait à 15 personnes.

- 24. Le BSCI a informé le Comité que, pour combler ce déficit, il prévoyait de prendre les mesures suivantes : a) regrouper les sous-programmes similaires en groupes thématiques afin de réduire le nombre d'évaluations distinctes requises ; b) sur un cycle de huit ans, se concentrer sur les 93 sous-programmes dont il était estimé qu'ils étaient associés à un risque très élevé ou élevé ; c) renforcer la capacité d'évaluation du Secrétariat en offrant formations, soutien, conseils et outils pour permettre aux entités d'effectuer des évaluations de qualité (ce pour quoi un poste D-1 et un poste P-4 avaient été demandés). L'application des stratégies susmentionnées devrait permettre de ramener le déficit de capacités à cinq personnes.
- 25. Le Comité a demandé au BSCI quelle serait l'incidence du déficit de capacités (5 postes) et a été informé que celui-ci entraverait la capacité de la Division à évaluer les sous-programmes présentant un risque élevé ou très élevé sur une période de 8 ans. En d'autres termes, sans ces cinq personnes, la Division ne serait pas en mesure de couvrir les 93 sous-programmes à très haut risque ou à haut risque tous les huit ans.
- 26. Comme indiqué ci-dessus, le Comité n'a cessé d'appeler de ses vœux une Division de l'inspection et de l'évaluation plus forte et dotée d'un personnel suffisant. Ce point de vue est d'autant plus justifié dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'initiative de réforme du Secrétaire général, qui insiste sur la nécessité d'une capacité d'évaluation solide. Le Comité continue de penser que la Division doit être renforcée si l'on veut qu'elle s'acquitte efficacement de son mandat. Il soutient donc la proposition de rétablir le poste D-1 et de créer un poste P-4 au sein de la Division. Néanmoins, compte tenu de la situation actuelle, le Comité continue de craindre que la Division ne soit pas en mesure de s'occuper de tous les domaines comme elle le devrait. Il encourage donc le BSCI à hiérarchiser les priorités de façon à se concentrer sur les sous-programmes à haut risque au cours de la période d'évaluation de huit ans.

Sous-programme 3 Investigations

- 27. Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du sous-programme 3 (Investigations) pour 2022 s'élève à 5 884 800 dollars, soit une légère diminution nette de 0,2 % par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (5 898 300 dollars). Le nombre de postes (33) reste inchangé (voir le tableau 2). Selon l'Administration, la réduction tient à la diminution des besoins en matière de consultants, de services contractuels, de frais généraux de fonctionnement et de mobilier et de matériel. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des besoins, principalement au titre des voyages du personnel, les enquêteurs/enquêtrices devant effectuer un plus grand nombre de voyages pour mener des enquêtes sur des cas d'allégations de harcèlement sexuel et de fraude, en particulier dans les bureaux hors siège, certains ayant dû être annulés ou reportés en raison de la pandémie de COVID-19;
- 28. Lors de son examen, le Comité a été informé que la Division des investigations continuait de prendre des mesures pour remédier aux problèmes dont il avait fait état dans ses rapports antérieurs, notamment ceux touchant le recrutement et la rétention du personnel. Comme l'a indiqué le Comité au paragraphe 38 de son rapport A/75/783, le taux de vacance de postes dans la section du maintien de la paix de la Division a été ramené d'un maximum de 25,8 % en juin 2019 à 6,6 % au 31 décembre 2020. Ayant demandé des renseignements plus récents, le Comité a été informé que, si le taux de vacance de postes de la section du maintien de la paix avait augmenté, quoique légèrement, pour atteindre 8,2 % au 31 mars 2021, le taux de vacance pour

9/12

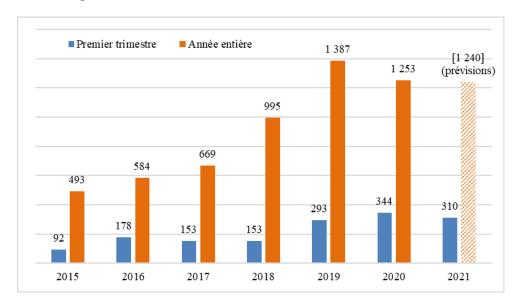
l'ensemble des postes inscrits au budget ordinaire avait quant à lui atteint 33,3 % sur la même période.

29. Le Comité reconnaît que le BSCI a fait des progrès ces derniers temps pour remédier au nombre élevé de postes vacants. Il reste néanmoins préoccupé par le nombre de postes vacants au sein du Bureau, un risque qui doit être géré avec soin.

Analyse des tendances et planification des travaux de la Division des investigations

30. Au cours de ses débats, le Comité a reçu des analyses de l'évolution des activités de la Division des investigations. Selon le BSCI, celles-ci ont servi de base à l'établissement du plan de travail pour 2022. Le Comité s'est notamment penché sur le nombre d'affaires dont la Division a été saisie pour enquête et a été informé qu'après une tendance à la hausse constatée depuis 2015, le nombre d'affaires devrait rester constant de 2020 à 2022. On s'attendait à ce que la Division ait reçu 1 240 affaires à la fin de 2021, contre 1 253 en 2020 (voir la figure II).

Figure II Analyse de l'évolution du nombre d'affaires reçues par la Division des investigations



31. Le Comité a été informé que le nombre de plaintes pour harcèlement sexuel avait diminué, s'établissant à 19 plaintes transmises au premier trimestre de 2021 après avoir atteint un pic de 30 plaintes au premier trimestre de 2019. Comme le montre la figure III, le deuxième trimestre de 2020 a été l'un de ceux au cours desquels le plus faible nombre de cas ont été signalés (6), ce qui est probablement dû au fait que l'Organisation était passée à des modalités de travail à distance.



Figure III Nombre de plaintes pour harcèlement sexuel

Abréviations: T1 = premier trimestre; T2 = deuxième trimestre; T3 = troisième trimestre; T4 = quatrième trimestre.

Analyse du déficit de capacités de la Division des investigations

- 32. Le BSCI a informé le Comité des hypothèses de planification utilisées pour déterminer le déficit de capacités de la Division des investigations pour 2022, à savoir notamment : a) le nombre d'affaires signalées avait atteint un plateau en 2020 et resterait constant jusqu'en 2022 ; b) chaque enquêteur/enquêtrice traiterait jusqu'à cinq enquêtes ouvertes et mènerait à bien six enquêtes par an ; c) les prévisions concernant les enquêtes ouvertes et closes financées au moyen du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires resteraient au même niveau en 2021 qu'en 2020 ; d) des mesures seraient prises pour réduire le taux de vacance de postes.
- 33. Selon le BSCI, le déficit de capacités s'obtenait en comparant les moyens disponibles et ceux qui seraient nécessaires pour traiter dans les délais prévus le volume de travail attendu. Le Comité a été informé que le BSCI mettait tout en œuvre pour pourvoir les postes vacants le plus vite possible, et qu'une fois ces postes pourvus, le Bureau devrait disposer de capacités suffisantes pour mener à bien les 130 enquêtes prévues pour 2022.
- 34. Compte tenu de ce qui précède, le Comité approuve les ressources qui sont demandées pour la Division des investigations, ressources qui sont inchangées.

C. Appui au programme

35. Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre de la composante Appui au programme s'élève à 1 324 300 dollars, le nombre de postes (7) restant stable.

11/12

III. Conclusion

36. Les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit seraient reconnaissants à l'Assemblée générale de bien vouloir examiner les observations et recommandations figurant dans le présent rapport.

La Présidente du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (Signé) Janet St. Laurent

Le Vice-Président du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (Signé) Agus Joko **Pramono**

> (Signé) Dorothy A. **Bradley** Membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

> (Signé) Anton A. **Kosyanenko** Membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

> (Signé) Imran Vanker Membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit